



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_16-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **5 juin 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	38	7	0

Date de convocation le **29 mai 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Laetitia **BERRIGUIGA**

V_DEL_26065_16

Recours à la vacation au service "Réception et logistique" de la Direction Vie Sportive, Associative et Événementielle

Rapporteur: Monsieur JAOUADI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **UCROT**, Soumia **EL AMRAOUI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Lotfi **BEN YAHIA** donne pouvoir à Chafik **FILALI**, Marius **MUZAS** donne pouvoir à Pamela **ALBA-RUBIO**, Sofia **LARIBI** donne pouvoir à Amel **JAOUADI**, Yamin **SOUICI** donne pouvoir à Soumia **EL AMRAOUI**, Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Abdallah **SLIMANI**, Nawelle **CHHIB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**, Fakhar **CHEEMA** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Mesdames, Messieurs,

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Le code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur ce type d'emplois dans les collectivités dans certains cas limitativement énumérés. Des agents contractuels peuvent aussi être recrutés pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié prévoit un ensemble de dispositions applicables à ces agents contractuels, en précisant dans son article 1^{er} que ces dispositions ne s'appliquent pas « aux agents engagés pour un acte déterminé ». Un troisième type de recrutement est donc reconnu par les textes : celui d'agents engagés non pas pour pourvoir un emploi de la collectivité, mais pour exécuter un acte déterminé : c'est-à-dire une vacation.

La notion de vacataire doit donc répondre à trois conditions cumulatives :

- l'exécution d'un acte déterminé ;
- la discontinuité dans le temps ;
- la rémunération attachée à l'acte.

Le vacataire étant recruté pour exécuter un acte déterminé, il est rémunéré pour cet acte et ne perçoit pas une rémunération mensuelle ou correspondant à la durée d'un contrat.

La Collectivité souhaite avoir recours, de façon occasionnelle, à des agents vacataires engagés pour des actes déterminés, dans différents secteurs. Ces agents vacataires réalisent des tâches précises, correspondant à un besoin ponctuel, et leur rémunération est liée à la mission confiée.

La Collectivité souhaite faire appel à des agents pour assurer les missions :

- d'opérateur logistique au sein du service Réception et logistique de la Direction vie sportive, associative et événementielle (DVSAE). Les missions confiées couvrent la livraison de matériel, le montage et démontage des équipements attribués pour les fêtes associatives ainsi que pour les événements sportifs et autres grands événements (tables, chaises, barnums, grilles, scène mobile...).

La présente délibération a pour objectif de permettre :

- l'engagement de vacataires pour l'exécution de cette tâche ;
- de fixer le montant de cette vacation.

L'activité de ces personnels est encadrée par la formalisation d'un contrat d'engagement établi par la direction des ressources humaines.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le recours à du personnel vacataire au sein du pôle logistique et réception de la DVSAE ;
- fixer la rémunération des vacataires de la façon suivante :

Type de vacation	Rémunération à l'heure brute	Rémunération à l'heure brute	Rémunération à l'heure brute	Rémunération à l'heure brute



	Heure de jour du lundi au samedi inclus	Heure de nuit (22h à 6h) du lundi au samedi inclus	Heure de jour du dimanche et jour férié	Heure de nuit (22h à 6h) du dimanche et jour férié
Opérateur logistique	18€	25€	30€	35€

- approuver l’engagement des crédits sur le chapitre 012 du budget de l’exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le recours à du personnel vacataire au sein du pôle logistique et réception de la DVSAE ;
- de fixer la rémunération des vacataires de la façon suivante :

Type de vacation	Rémunération à l'heure brute Heure de jour du lundi au samedi inclus	Rémunération à l'heure brute Heure de nuit (22h à 6h) du lundi au samedi inclus	Rémunération à l'heure brute Heure de jour du dimanche et jour férié	Rémunération à l'heure brute Heure de nuit (22h à 6h) du dimanche et jour férié
Opérateur logistique	18€	25€	30€	35€

- d'approuver l'engagement des crédits sur le chapitre 012 du budget de l'exercice.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_16-DE



Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 juin 2026.



La secrétaire de séance

Laetitia BERRIGUIGA